

**STRATÉGIE NATIONALE DU PROGRAMME DE MICROFINANCEMENT DU
FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL AU TITRE DE LA HUITIÈME
PHASE OPÉRATIONNELLE (OP8)**

2024-2028



BENIN



Table des matières

<i>SIGLES ET ABBREVIATIONS</i>	<i>iii</i>
<i>LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES</i>	<i>iv</i>
1. INTRODUCTION ET CONTEXTE	1
2. RÉSUMÉ DU PROGRAMME NATIONAL : principaux résultats et réalisations	2
3. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE	4
3.1 Alignement avec les priorités nationales.....	4
3.2 Lacunes et possibilités.....	5
3.3 Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP8.....	6
4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8	9
4.1 Octroi de subventions dans les paysages terrestres marins prioritaires.....	9
4.2. Plateforme de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé	18
4.3. Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	19
4.4 Gestion des connaissances.....	19
5. PLAN DE COMMUNICATION	20
6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT	20
6.1- Cofinancement en espèces et en nature garanti et prévu	20
6.2.- Opportunités de cofinancement	20
7. OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT	21
8. PLAN DE GESTION DES RISQUES	21
9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION	22
9.1 Approches de suivi aux niveaux des projets et du pays	22
9.2 Cadre de résultats de la SNP	25
10. CONCLUSION	28
APPROBATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE	a
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	b
ANNEXES	Error! Bookmark not defined.



SIGLES ET ABBREVIATIONS

APAC	Aire et territoire du Patrimoine Autochtone et Communautaire
ARCH	Assurance pour le Renforcement du Capital Humain
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
CDN	Contributions Déterminées au niveau National
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENAGREF	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CNP	Comité National de Pilotage
CNULD	Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification
CPMT	Central Programme Management Team
CPS	Country Programme Strategy (Stratégie du Programme Pays)
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GDT	Gestion Durable des Terres
GiZ	Coopération Allemande (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit)
ICCA	Indigenous Community Conserved Areas
MCVT	Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable
MdSC	Maison de la Société Civile
NDT	Neutralité de la Dégradation des Terres
OCB	Organisation Communautaire à la Base
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAG	Programme d'Action du Gouvernement
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PMF	Programme de Microfinancement
PC2D	Programme de Croissance pour le Développement Durable
PNA	Plan National d'Adaptation
PND	Plan National de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
POP	Polluant Organique Persistant
PSDSE	Plan Stratégique de Développement du Secteur de l'Energie
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RBA	Rapport Biennal Actualisé
SGP	Small Grants Programme
SNP	Stratégie Nationale du Programme
SPANB	Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité
TIRPGAA	Traité international sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture)
UNOPS	United Nations Office for Project Services
ZAE	Zone Agroécologique



LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Liste des tableaux

TABEAU 1 : RECAPITULATIF DES RESSOURCES DU PMF-FEM DE 2006 A 2024	2
TABEAU 2: MOBILISATION NATIONALE DE RESSOURCES DE 2006-2024	3
TABEAU 3: LISTE DES PLANS OU PROGRAMMES NATIONAUX/REGIONAUX	4
TABEAU 4: LISTE DES CONVENTIONS PERTINENTES INTERNATIONALES/REGIONALES	5
TABEAU 5: ALIGNEMENT DU PROGRAMME NATIONAL DU PMF SUR LES INITIATIVES STRATEGIQUES DU PMF/OP8 ET LES PRIORITES/PROJETS/PROGRAMMES NATIONAUX	7
TABEAU 6: DESCRIPTION DES RISQUES IDENTIFIES DANS L'OP8.....	21
TABEAU 7: PLAN DE S&E AU NIVEAU DU PROGRAMME NATIONAL	23
TABEAU 8: CADRE DE RESULTATS DE LA STRATEGIE NATIONALE DU PROGRAMME DE L'OP8 DU PMF.....	25

Liste des figures

FIGURE 1: REPRESENTATION DU SITE RAMSAR 1018.....	12
FIGURE 2: LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DE L'AIRE MARINE PROTEGEE DE DONATEN	14
FIGURE 3: TORTUE LUTH (<i>DERMOCHELYS CORIACEA</i>).....	14
FIGURE 4: LAMANTIN D'AFRIQUE (<i>TRICHECHUS SENEGALENSIS</i>)	15
FIGURE 5: DAUPHIN (<i>DELPHINUS DELPHIS</i>)	15
FIGURE 6: ZONES AGROECOLOGIQUES DU BENIN	17



Ressources financières de l'OP8 - Programme national du PMF (estimées en dollars des États-Unis (USD) ¹

Total des subventions du PMF à ce jour depuis le début du programme national (2007)	USD
Fonds de base du FEM de l'OP8	1 000 000 USD (À DÉTERMINER)
Fonds STAR FEM de l'OP8	630 000 USD
Fonds ICCA 2	USD (À DÉTERMINER)
Autres fonds (attendus/à mobiliser)	USD

1. INTRODUCTION ET CONTEXTE

Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) est le fonds multilatéral le plus important et le plus expérimenté dédié à la lutte contre les menaces environnementales pour la planète. Le rôle du FEM est d'aider les pays en développement à donner la priorité à l'action environnementale qui offre des avantages environnementaux mondiaux. Le FEM est la seule entité dont le mandat englobe toutes les facettes d'un environnement sain, de la biodiversité au changement climatique, en passant par la dégradation des sols, les eaux internationales, la réduction des produits chimiques et les déchets. Créé à la veille du Sommet de la Terre de Rio en 1992 pour aider à s'attaquer aux problèmes environnementaux les plus pressants de notre planète, la mission principale du FEM est d'aider à assurer la protection et l'utilisation durable de la nature, dont dépend toute vie.

En tant que programme à projets de petite taille du Fonds pour l'Environnement mondial (FEM), le Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/ FEM) vise l'accompagnement des Organisations Non Gouvernementales (ONG) et Organisations Communautaires à la Base (OCB) dans l'exécution d'activités à petite échelle entrant dans les domaines d'intervention du FEM dans la perspective d'assurer des bénéfices environnementaux locaux et globaux. Le PMF-FEM est mis en œuvre au Bénin depuis 2006 par l'UNOPS et administré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il aligne ses stratégies de phase opérationnelle sur celles du FEM et de ses partenaires de cofinancement. Il propose un portefeuille mondial de projets novateurs, inclusifs à effets perceptibles sur les questions environnementales et de développement durable.

Les domaines d'intervention du programme au Bénin restent les mêmes qu'au niveau mondial. La huitième phase opérationnelle facilitera les possibilités d'innovation et de transposition à plus grande échelle, catalysera les alliances multipartites pour tester de nouvelles approches par l'intermédiaire des OSC en même temps qu'elle exploitera des plateformes de dialogue pour obtenir un plus grand impact.

Le présent document élaboré pour le compte de la huitième phase opérationnelle du PMF-FEM s'articule autour des points essentiels suivants :

¹ Le niveau des ressources de l'OP8 du PMF est une estimation du total : (a) de l'allocation de la subvention de base du FEM-8 ; (b) des ressources STAR approuvées ; ainsi que (c) d'autres sources de partage des coûts et de cofinancement (aux niveaux national, régional et/ou mondial). Les pays du PMF disposant de soldes OP7 restants qui n'ont pas été mis en réserve devront utiliser ces soldes conformément à l'approche stratégique de l'OP8 afin d'être cohérents en termes de programmation du PMF et de résultats escomptés.



- bref résumé des résultats et réalisations dans phases antérieures
- alignement stratégique de la phase en cours sur les priorités nationales
- paysages terrestres et marins prioritaires et initiatives stratégiques de l'OP8 le plan de communication de la 8^{ème} phase
- plan de mobilisation des ressources et de partenariat
- opportunités de partenariat
- plan de gestion des risques
- plan de suivi et d'évaluation

2. RÉSUMÉ DU PROGRAMME NATIONAL : principaux résultats et réalisations

Le Bénin a rejoint l'initiative du Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) en juin 2006. Cette période correspond à la fin de la troisième phase opérationnelle du programme au niveau mondial. D'importants résultats ont été atteints et capitalisés depuis lors, du fait notamment de l'existence: (i) d'une volonté politique visant à promouvoir la participation communautaire dans les actions de préservation de l'environnement ; (ii) d'une société civile de plus en plus organisée et dotée de capacités à formuler et à mettre en œuvre des requêtes en appui aux communautés rurales et (iii) de l'adoption au niveau pays, de cadres stratégiques et opérationnels d'intervention qui portent sur la question de restauration, de protection et de préservation de l'environnement.

Le PMF-FEM de 2007 à 2024 a bénéficié d'une part de 3,5 millions de dollars du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) pour le financement des organisations non gouvernementales dans la conservation et la protection de l'environnement et l'amélioration des moyens de subsistance des communautés rurales à la base et d'autre part de 700,000 dollars de l'Ambassade des affaires étrangères de l'Allemagne. Ces ressources ont permis de financer 122 projets. Les tableaux 1 et 2 présentent respectivement les ressources allouées au programme de 2006 à 2024 et celles mobilisées localement sur la même période.

Tableau 1 : Récapitulatif des ressources du PMF-FEM de 2006 à 2024

	OP3 (2007-2009)	OP4 (2008-2013)	OP5 (2011-2016)	OP6 (2016-2022)	OP7 (2021-2024)
FEM (\$)	150.000 3 projets	700000 27 projets	1.200.000 35 projets	700.000 19 projets	750.000 20 projets
ICCA 1 (\$)	400.000 (2016-2020) 10 projets				
ICCA 2 (\$)	300.000 (2021-2023) 8 projets				

Source : Database SGP Bénin <https://sgp.undp.org/>

Tableau 2: Mobilisation nationale de ressources de 2006-2024

Portfolio	GEF	Non-GEF	Total
Nombre de projets	104	18	122
Montant engagé PMF-FEM	3,500,000	700,000	4,200,000
Cofinancement mobilisé en espèce	2,728,212	239,398	2,967,610
Cofinancement mobilisé en nature	1,124,247	103,545	1,227,792
Total cofinancement	4,195,402		

Source : Database SGP Bénin <https://sgp.undp.org/>

Le PMF-FEM a financé 51 projets sur la biodiversité sur toute l'étendue du territoire, 14 projets pour la réduction des effets des changements climatiques, la restauration de 574 ha de terres dans le centre, le Sud et le Nord-Ouest Bénin à travers l'aménagement des sols avec les cordons pierreux et l'usage des plantes de couverture comme le mucuna, la construction de 50 latrines Ecosan pour l'assainissement et la réduction de la pollution des plans d'eau et de l'eau souterraine. Plus de dix mille (10000) foyers économiques d'un rendement énergétique de 20% pour les foyers en banco et 30% pour les foyers métalliques ont été distribués aux ménages ruraux dans vingt communes. 209 tortues marines (182 olivâtres, 19 luths, 08 vertes) ont été préservées de 2007 à 2009 et 8575 bébés tortues lâchés. Le programme a contribué également au cours de la septième phase à la protection du lamantin d'Afrique (*Trichechus senegalensis*) et de son habitat dans la commune de Grand Popo. Grâce aux interventions, 16 forêts sont inscrites dans le registre international des APAC. Plusieurs espèces menacées sont réintégrées dans nos forêts sur toute l'étendue du territoire telles que *Afzelia africana* (en danger), *Borassus aethiopum* (Vulnérable), *Khaya senegalensis* (en danger), *Milicia excelsa* (en danger), *Ptereocarpus erinaceus* (en danger), *Vitellaria paradoxa* (en danger), *Zanthoxylum zanthoxyloides* (Vulnérable), *Rhizophora racemosa* (vulnérable), *Avicennia germinans* (vulnérable), *Conocarpus erectus* (en danger) – *Dodonaea viscosa* (non évalué) - *Trichechus senegalensis* (en danger critique) - *Aonyx capensis* (en danger) - *Chelonia mydas* (en danger) - *Lepidochelys olivacea* (en danger) - *Tragelaphus spekeii* (en danger). Plus de 2.000.000 de plants de diverses espèces sont mis en terre dans les zones fortement dégradées en ressources ligneuses. Le programme a à son actif la restauration/mise en défens de la couverture végétale sur plus de 700 ha. La plateforme des réseaux d'ONG d'environnement a été renforcée et est davantage impliquée dans les mécanismes de gestion du ministère en charge de l'environnement. Certaines ONG (REDERC, UAVIGEF, Autre Vie, CREDI) ont pu gagner des prix internationaux ou régionaux tels que le prix Equateur (musée américain d'histoire naturel à New York en 2010, Kenya en 2014, town Hall Théâtre à New York en 2019), le prix Energy globe, le prix national d'appui technologique à la gestion de l'environnement.

Les activités de la sixième phase se sont limitées à la Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP), la forêt de Gbèvozoun et ses environs et aux zones de mangroves du complexe sud-ouest 1017. La 7ème phase opérationnelle du programme a été une consolidation des acquis de la sixième phase. Elle s'est concentrée sur quatre paysages : la Réserve de Biosphère de la Pendjari (RBP), la forêt de Gbèvozoun et ses environs, les zones de mangroves du complexe sud-ouest 1017 et la zone d'orpaillage dans le département de l'Atacora.

3. PRIORITÉS NATIONALES ET ALIGNEMENT STRATÉGIQUE

3.1 Alignement avec les priorités nationales

Le Bénin a ratifié et signé plusieurs instruments juridiques internationaux relatifs à la protection de l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Ces instruments recouvrent aussi bien des accords multilatéraux que bilatéraux et servent de base d'orientation de la politique environnementale nationale. Le tableau 4 et 5 résument les conventions pertinentes, plans et programmes nationaux et régionaux en ligne avec le PMF-FEM.

Tableau 3: Liste des plans ou programmes nationaux/régionaux

Conventions + cadres de planification nationaux	Date de signature	Date de ratification/achèvement (Programme ou projet)
Dialogues nationaux FEM-8	Mars 2021	-
Communications nationales à la CCNUCC	Mars 2022	2025
Plan national de développement	24 Octobre 2018	2025
Plan National d'Adaptation (PNA)	2022	2030
4 ^{ème} Rapport National du Bénin sur la convention des Nations Unies sur la diversité biologique	Juillet 2009	20 Février 2020
Stratégie et Plans d'action nationaux pour la biodiversité de la CDB (SPANB)	2014	2020
Contributions Déterminées au niveau National (CDN) actualisée du Bénin au titre de l'Accord de Paris	2021	Une révision est prévue pour 2025
Plan national de mise en œuvre (PNMO) de la Conférence de Stockholm	2022	Révision prévue pour 2027
Objectifs de développement durable (ODD) - Agenda 2030 de l'ONU	25 Septembre 2015	25 septembre 2030
Accord de Paris	22 avril 2016	-
Rapport Biennal Actualisé (RBA) des inventaires de Gaz à Effet de Serre (GES)	Novembre 2019	2022 (deuxième rapport en cours de préparation)
Stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques (2016- 2025)	2015	2025
Loi N° 2018-18 sur les changements climatiques en République du Bénin	2018	-
Plan d'Action National sur la gestion des terres	2014	Révision partielle en 2020 ; révision complète prévue pour 2025
Loi 2022- 36 du 10 Juillet 2023 portant gestion des produits chimiques et de leurs déchets en République du Bénin	Adopté le 22 Juin 2023 et promulguée le 10 Juillet 2023	-

Source : Enquête de terrain, Mars 2025

Tableau 4: Liste des conventions pertinentes internationales/régionales

Conventions + cadres de planification nationaux	Date de signature	Date de ratification (convention) / achèvement (Programme ou projet)
Dialogues nationaux FEM-8	Mars 2021	-
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) Cadre mondial pour la biodiversité (CMB)	5 Juin 1992	28 Septembre 1994
Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)	Juin 1994	26 décembre 1996
Convention de Londres sur la pollution marine des déchets (1972)	25 avril 2011	28 mai 2011
Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale de Ramsar	20 Janvier 2000	24 Mai 2000
Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)	15 octobre 1994	29 Août 1996
Convention de Minamata (CM) sur le mercure	10 Octobre 2013	10 Octobre 2020
Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet de commerce international	10 Septembre 1998	5 Janvier 2004 Effet 4 avril 2004
Agenda 2063 de l'Union Africaine	2013	2063

Source : Enquête de terrain, Mars 2025

3.2 2 Lacunes et possibilités

Le Bénin fait face à des défis environnementaux qui se manifestent par la dégradation des écosystèmes et la pollution de plus en plus poussée de son environnement qui restent et demeure un véritable problème de développement. En dépit de ce que les émissions de gaz à effet de serre soient parmi les plus faibles au monde (seulement 0,05 % des émissions mondiales), le Bénin est l'un des pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Dans le cadre d'un scénario de réchauffement climatique de 2,7°C, 98 % du territoire béninois devrait être exposé à des températures extrêmes d'ici 2070 (O. T. LOUGBEGNON, 2019). Face à cette menace, tous les secteurs devront devenir plus résilients, surtout l'agriculture.

L'évident constat aujourd'hui est la dynamique de l'occupation des terres où les forêts, les savanes naturelles et les zones humides sont littéralement converties en terres d'occupation des cultures et subissent par conséquent une urbanisation sans précédent. Les superficies des forêts et des savanes au Bénin ont connu une régression drastique. On enregistre une perte d'environ 70.000 hectares de forêts par an. Les forêts couvraient 70,4 % du territoire national en 2007, puis 47 % en 2010, 68.5 % en 2016 et 51,15% en 2019 (ABE, 2020). Cela représente une diminution d'environ 22 % de leur surface et un taux de déforestation de 2,2 % par an (ABE, 2020). La poussée démographique entraîne un besoin accru en demande de bois et produits forestiers. Près de 70 % des produits de bois exportés proviennent désormais des plantations privées.

En dépit des efforts de réduction du rythme d'appauvrissement de la diversité biologique par l'intervention de divers projets/programmes, la végétation naturelle de la faune et la dégradation des terres restent largement modifiée et fragmentées et sont donc limitées dans les aires protégées, quelques galeries forestières, et les Aires et territoires du Patrimoine Autochtone et Communautaire (APAC) qui sont, elles- mêmes fortement menacées. Les efforts d'atténuation devraient éviter les carbon-lock ins et la réduction de la déforestation. L'élargissement



de l'accès de la population à l'électricité reste une priorité pour le Bénin et l'investissement dans les énergies, l'utilisation rationnelle du bois et du charbon de bois peuvent y contribuer largement. Ainsi, pour réduire les émissions de carbone provenant de l'utilisation des terres, les taux de déforestation devront ralentir à court terme et cesser complètement à long terme, grâce à des investissements continus dans la gestion durable des forêts et des terres.

Les Polluants Organiques Persistants (POP) constituent un facteur de risque qui nécessite l'attention des décideurs politiques et des partenaires. Les émissions totales des GES du Bénin sont d'environ 14,1 Méga tonne Equivalent-CO₂ (Mt ECO₂). Ces émissions proviennent des secteurs de l'énergie (47,4 %), de l'agriculture (45,9%), des déchets (5,0 %) et des procédés industriels (1,6 %). Tenant compte du secteur UTCATF, le bilan des émissions (14,9 Mt E-CO₂) et des absorptions (50,3 Mt CO₂) de GES montre que le Bénin reste globalement un puits de GES avec une capacité d'absorption nette de 35,4 Mt CO₂ en 2012. Cependant sa capacité de séquestration du carbone au niveau de son couvert végétal est en régression (20,6% entre 1995 et 2005 contre 32,0% en 2012) (SGP Bénin, 2021). Le Bénin n'est pas un pays producteur de mercure, cependant, plus de 42.000 kg de mercure sont rejetés annuellement dans l'environnement dont plus de 16.000 kg dans l'air, environ 5.000 kg dans l'eau et plus de 14.000 kg dans le sol (DGEC, 2018). Ces statistiques représentent respectivement en 2017 pour le Bénin 49% pour l'air qui vient en tête suivi du sol (39%) et de l'eau (14%). Au total, la quantité de rejet, toutes sources confondues, est estimée à environ 35952 kg Hg/an. Les Polluants Organiques Persistants (POP) nuisent à la santé humaine car une fois libérés dans l'environnement, ces substances ne se décomposent que très lentement ou pas du tout.

Concernant l'état de vulnérabilité actuelle, les risques climatiques majeurs qui impactent les conditions de vie et d'existence au niveau des secteurs de l'agriculture, des ressources en eau, du Littoral et de la foresterie sont la sécheresse, les inondations, les pluies tardives et violentes les vents forts, la chaleur excessive et l'élévation du niveau de la mer (GIZ/MAEP, 2020).

Au regard des défis environnementaux, on pourrait craindre que l'avenir du pays soit exposé à d'énormes risques climatiques qui se manifesteront par des effets et se traduiraient par une persistance et une accentuation des dysfonctionnements environnementaux observables. Cette situation catastrophique pourrait induire des impacts potentiels importants aux horizons 2030, 2040, 2050 et au-delà que sont les perturbations climatiques liées aux inondations côtières, aux intrusions d'eaux salines dans les cours, lacs et autres réserves d'eau et qui induiront une baisse des rendements agricoles, notamment le maïs dans certaines zones agro-écologiques, en particulier la 5^{ème} zone agroécologique (UNDP, 2019 ; TCN 2019_Bénin).

3.3 Priorités stratégiques du programme national du PMF/OP8

Les domaines de concentration du programme pour cette 8^{ème} phase opérationnelle sont définis tenant compte de la qualité de l'environnement, du climat, des ressources naturelles en vue de la réduction de la pauvreté, du renforcement des capacités des communautés des groupes vulnérables et de la transformation environnementale, institutionnelle ou des conditions de vie et d'existence tout en impliquant toutes les parties concernées. Il s'agira d'accompagner des initiatives locales suivant une approche paysagée avec des projets complémentaires capables de conduire à des améliorations socioéconomiques et écologiques significatives au niveau des paysages retenus dans une vision de maximisation des impacts positifs. La détermination des zones d'intervention a été faite de manière consensuelle avec les acteurs clés et suivant des critères pertinents tenant



Compte des acquis et des leçons apprises des expériences passées au cours de la mise en œuvre des précédentes phases opérationnelles. Le tableau ci-dessous présente l'alignement du programme national sur les initiatives stratégiques du PMF/OP8 et les priorités/projets/programmes nationaux en complémentarité avec les objectifs du programme.

Tableau 5: Alignement du programme national du PMF sur les initiatives stratégiques du PMF/OP8 et les priorités/projets/programmes nationaux

Initiatives stratégiques du PMF/OP8 au niveau mondial	Priorités du programme national du PMF/OP8	Complémentarité du programme national du PMF avec le FEM, le PNUD et d'autres projets et programmes
Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés 1) Améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes par le biais de systèmes de gouvernance équitables en reconnaissant et en respectant les droits des communautés locales. 2) Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, notamment la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) 3) Renforcer les actions menées par les communautés pour la protection des espèces menacées.	Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés 1- Améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes par le biais de systèmes de gouvernance équitables en reconnaissant et en respectant les droits des communautés locales. 2- Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, notamment la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) 3- Renforcer les actions menées par les communautés pour la protection des espèces menacées.	- Projet Résilience Mangrove (DGEFC) - Projet PIRVATEFOD (DGEFC et DGEC) - Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales, phase II Clôture budgétaire décembre 2025
Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire 1) Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, écosystèmes insulaires, etc.). 2) Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence.	Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire 1- Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables (montagnes, écosystèmes insulaires, etc.). 2- Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence.	- Plan national d'adaptation aux changements climatiques (2021-2025) - Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025) - Stratégie nationale pour l'e-Agriculture au Bénin 2020-2024 - Stratégie et Plan d'Actions quinquennal de développement de l'Agriculture Intelligente face au Climat (AIC) au Bénin (2019)

Initiatives stratégiques du PMF/OP8 au niveau mondial	Priorités du programme national du PMF/OP8	Complémentarité du programme national du PMF avec le FEM, le PNUD et d'autres projets et programmes
3) Éliminer la déforestation de la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées.	3- Réduire la déforestation liée à la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées	- Plan d'Actions National sur la Gestion Durable des Terres (PAN-GDT) (2018-2027)
<i>Des coalitions locales et mondiales pour la gestion des produits chimiques et des déchets</i> 1) Réduire et promouvoir les solutions de rechange à l'utilisation du mercure dans les mines d'or artisanales et à petite échelle. 2) Promouvoir la gestion des déchets plastiques et solides et l'économie circulaire. 3) Réduire/supprimer l'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture. 4) Renforcer les coalitions locales et mondiales sur la gestion des produits chimiques, des déchets et du mercure.	<i>Des coalitions locales et mondiales pour la gestion des produits chimiques et des déchets</i> 1- Renforcer la gestion des déchets plastiques et solides suivant une approche cohérente avec l'économie circulaire. 2- Réduire l'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture. 3- Renforcer les coalitions locales et mondiales sur la gestion des produits chimiques, des déchets et du mercure.	- Gestion des déchets dans le grand Nokoué (PAG2) en cours (2018-2026) - Projet de gestion des déchets biomédicaux y compris les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux piloté par la Plateforme du Secteur Sanitaire Privé (PSSP) du Bénin - Projet régional d'appui à la gestion durable des déchets et de réduction des émissions de Polluants Organiques Persistants ainsi que du mercure dans les pays de l'UEMOA (2018-2024)
<i>Initiative mondiale de soutien aux APAC (phase 2 de l'Initiative mondiale de soutien aux APAC)</i> (avec le financement de l'IKI du BMUV) 1) Module de travail 1 : fournir de petites subventions à l'APAC au niveau national. 2) Module de travail 2 : Fournir une assistance juridique et de gouvernance aux APAC. 3) Module de travail 3 : Échange de réseaux et gestion des connaissances pour les APAC.	<i>Initiative mondiale de soutien aux APAC (phase 2 de l'Initiative mondiale de soutien aux APAC)</i> (avec le financement de l'IKI du BMUV) 1) Financer les initiatives de conservation et de protection des APAC au niveau national. 2) Soutenir les initiatives d'assistance juridique et de gouvernance aux APAC. 3) Soutenir les mécanismes de stratégie d'échange et de gestion des connaissances autour des APAC.	
<i>Renforcer l'inclusion sociale</i> 1) Promouvoir des initiatives ciblées et inclusives. 2) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets. (p. ex. femmes/filles, communautés locales, jeunes et personnes handicapées).	<i>Renforcer l'inclusion sociale</i> 1) Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets dans une approche genre et des groupes vulnérables	

Initiatives stratégiques du PMF/OP8 au niveau mondial	Priorités du programme national du PMF/OP8	Complémentarité du programme national du PMF avec le FEM, le PNUD et d'autres projets et programmes
Gestion des connaissances (GC) 1) Saisir les connaissances et les leçons tirées des projets et des activités. 2) Améliorer les capacités des OSC/OCB. 3) Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques.	Gestion des connaissances (GC) 1- Saisir les connaissances et les leçons apprises des projets et des activités. 2- Renforcer les capacités des OSC/OCB. 3- Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques. 4- Vulgariser les acquis et les leçons apprises des précédentes phases opérationnelles, notamment OP5, 6 et 7	
Gestion, suivi et évaluation des résultats 1) Administrer la nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs.	Gestion, suivi et évaluation des résultats 1- Adopter une nouvelle stratégie de S&E dans la conception, la mise en œuvre et la prise de décision globale des programmes et projets de pays en utilisant des mécanismes participatifs et/ou digitalisés. 2- Elaborer un Système de Suivi-Evaluation (SSE) qui intègre la responsabilisation, la transparence et l'apprentissage, éléments cruciaux pour la prise de décision	

Source : Document SGP Bénin OP7, 2021 & Enquête de terrain, Mars 2025

4. PAYSAGES TERRESTRES ET MARINS PRIORITAIRES ET INITIATIVES STRATÉGIQUES DE L'OP8

4.1 Octroi de subventions dans les paysages terrestres marins prioritaires

a) Procédé de sélection des paysages terrestres et marins prioritaires

La même démarche utilisée pour la sélection des paysages terrestres et marins de l'OP6 et de l'OP7 a été adoptée pour l'identification des zones d'intervention de l'OP8:

- Une évaluation du niveau de réalisation des objectifs définis de l'OP7
- Une évaluation des opportunités et des défis toujours en cours dans les paysages de l'OP7
- Une analyse des orientations du document stratégique global de l'OP8 au regard des priorités nationales tenant compte des critères de sélection des paysages définis par le FEM

La forêt de Gbèvozoun et ses environs, la Réserve de Biosphère de la Pendjari et le site RAMSAR 1017 ont abrité les projets du PMF-FEM sur les deux dernières phases opérationnelles (OP6 & OP7) soit huit années. Par ailleurs, beaucoup de projets et programmes sont en cours sur le site RAMSAR 1017 tels que le projet AGeReB financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par UICN ; le projet PROSEL mis en œuvre par le MPMEPE et financé



par le gouvernement béninois, le PNUD et des partenaires du Fonds IBAS (Inde, Brésil, Afrique du SUD) ; le programme de restauration et de valorisation des écosystèmes de mangroves de Protéger Participer et Innover (PPI) ; le projet DELTA-MONO implémenté par Enabel et financé par l'Union Européenne ; le Programme de Partenariat et de Capacitation pour la Transformation Socioéconomique Durable des Territoires (ProPaCTSET) financé par le gouvernement et mis en œuvre par le PNUD.

Les interventions envisagées pour permettre la réduction de l'utilisation du mercure sur le site d'orpaillage de Perma n'ont pas été concluantes au cours de l'OP7. En effet, le nord du Bénin est de plus en plus confronté aux attaques terroristes ce qui rend de plus en plus difficile l'accès de certaines zones pour le suivi des projets. Le programme offre la possibilité de sélectionner jusqu'à 30% des projets hors paysages. Le programme exploitera cette opportunité pour sélectionner et financer les projets relatifs à la réduction des polluants organiques persistants et du mercure sur toute l'étendue du territoire. Cette nouvelle approche assurera une meilleure contribution du programme à la réduction de l'utilisation du mercure et autres produits chimiques.

Au-delà de l'analyse des résultats et des paysages de l'OP7, des critères **environnementaux** (Présence d'écosystèmes importants reconnus à l'échelle mondiale et/ou nationale, présence d'espèces menacées à l'échelle mondiale et/ou nationale, zones où l'intégrité, la connectivité et la résilience de l'écosystème sont de plus en plus menacées, présence de terres dégradées prioritaires au niveau mondial et/ou national, zones à faible accès au réseau et à l'électricité propre, zones exposées à la vulnérabilité au changement climatique, zones couvertes par les plans d'action stratégiques (PAS) pour les eaux internationales - Grands écosystèmes marins et bassins hydrographiques), **socioéconomiques** (Zones du pays à indice de pauvreté élevé/faible développement humain, Présence de systèmes de gouvernance traditionnels solides, Présence d'un patrimoine culturel important), les **capacités des parties prenantes** (disponibilité des organisations, disponibilité des institutions partenaires) et les **potentialités à long terme pour le PMF/ FEM** (Offre d'opportunités d'un impact plus profond et d'une adoption plus large, Possibilité d'intégrer des approches novatrices, Présence ou possibilité de collaborer avec d'autres efforts à grande échelle de cofinancement et d'initiatives conjointes) ont orientés la sélection des paysages terrestres et marins pour la huitième phase du programme. Quatre zones sont sélectionnées pour la mise en œuvre des axes focaux prioritaires du PMF/FEM pour l'OP8. Il s'agit du site **Ramsar 1018**, de l'Aire **Marine Protégée de Donaten**, les **5^{ème} et 8^{ème} zones agroécologiques du Bénin**.

b)- Paysages terrestres et marins choisis pour l'OP8

❖ Site Ramsar 1018

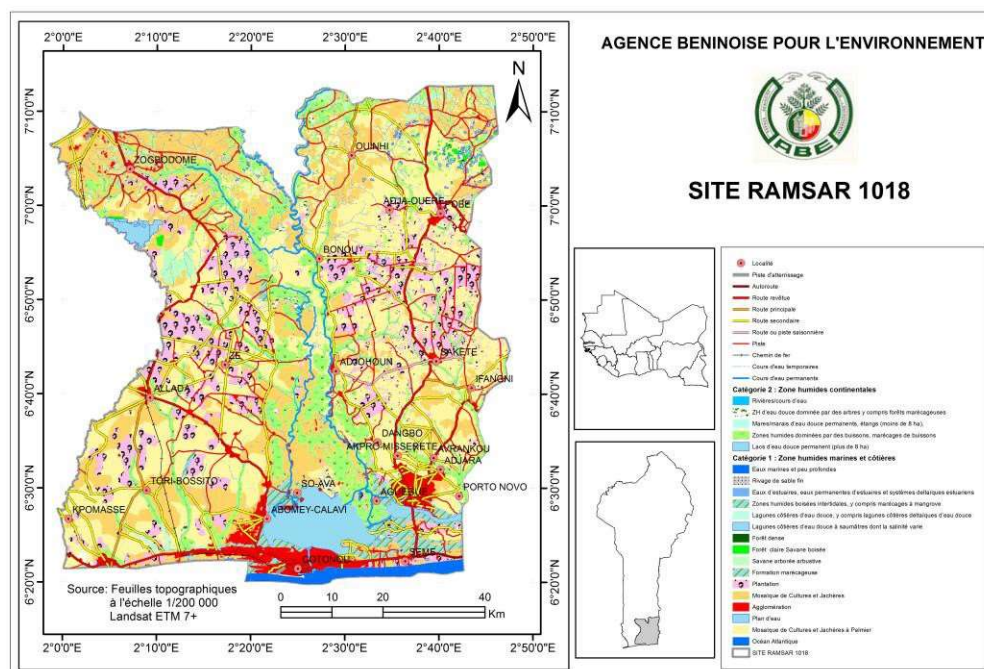
Le site Ramsar 1018 au Bénin, situé dans le sud du pays et s'étendant sur cinq départements (Littoral, Atlantique, Ouémé, Plateau et Zou), est une zone humide d'importance internationale reconnue pour sa richesse écologique. Avec une superficie de 652 760 hectares, il est situé entre 2°11' et 2°31' de longitude Est et 6°21' et 6°35' de latitude Nord. Il englobe des écosystèmes variés tels que la basse vallée de l'Ouémé, le lac Nokoué, la lagune de Porto-Novo, des marécages comme celui d'Adjarra, et des complexes de lagunes interconnectés. Le site comprend divers écosystèmes notamment une forêt marécageuse, des prairies inondées, des roseaux, une végétation flottante et des mangroves. On y trouve plus de 200 espèces de plantes, notamment des espèces ou des variétés menacées comme *Mansonia altissima* var. *altissima*. La faune très variée comprend : huit primates et en particulier le hocheur à ventre roux (*Cercopithecus erythrogaster*) ; plus de 80 espèces de poissons ; des mammifères aquatiques comme le lamantin d'Afrique (*Trichechus senegalensis*) ; 18 espèces de



reptiles ; et au moins quatre espèces de tortues, dont la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) qui pond dans le site. L'on a dénombré environ 215 espèces d'oiseaux, beaucoup étant présentes près du lac Nokoué, qui est une Zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO-BJ004). Les forêts sacrées ajoutent une valeur sociale et culturelle au site. Les activités humaines comprennent la pêche qui emploie plus de 20 000 pêcheurs, l'exploitation forestière, la production agricole et la cueillette de subsistance. Cependant, la surexploitation des ressources naturelles et la transformation des sols menacent les caractéristiques écologiques. Ces habitats jouent un rôle crucial dans l'hydrologie régionale et abritent une biodiversité exceptionnelle, incluant de nombreuses espèces aquatiques et terrestres. Cependant, cette zone est confrontée à des défis majeurs qui justifient la mise en place d'un programme ou projet intégré pour sa préservation et son développement durable.

- **Menaces sur l'intégrité, la connectivité et la résilience de l'écosystème** : le site Ramsar 1018 subit une pression croissante due à l'urbanisation rapide, notamment autour des villes de Cotonou et de Porto-Novo. Cette expansion fragmente les habitats naturels, réduit la connectivité écologique et compromet la résilience des écosystèmes. Les activités humaines, telles que l'agriculture intensive, la pêche illicite avec des engins prohibés et la pollution des eaux, exacerbent ces menaces, mettant en péril la capacité des écosystèmes à se régénérer.
- **Présence de terres dégradées** : les zones humides du site, notamment les marécages et les vallées humides, sont de plus en plus dégradées en raison de la conversion des terres pour l'agriculture et l'urbanisation. Cette dégradation entraîne une perte de biodiversité et une diminution des services écosystémiques essentiels, tels que la filtration de l'eau et la régulation des inondations, qui sont vitaux pour les communautés locales et la biodiversité.
- **Faible accès à l'énergie propre ou renouvelable** : les populations vivant autour du site Ramsar 1018 ont un accès limité à l'énergie propre. La dépendance au bois de chauffage et au charbon de bois pour la cuisine et d'autres besoins énergétiques contribue à la déforestation et à la dégradation des écosystèmes. Un programme visant à promouvoir les énergies renouvelables et les techniques d'exploitation du bois à haut rendement énergétique, comme l'énergie solaire ou la biomasse durable, pourrait réduire cette pression tout en améliorant les conditions de vie des populations locales.
- **Exposition aux aléas climatiques** : le site est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique, notamment l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière et les inondations fréquentes. Ces phénomènes menacent directement les écosystèmes côtiers et lagunaires, ainsi que les communautés qui en dépendent pour leur subsistance. Une intervention visant à renforcer la résilience climatique, par exemple grâce à la restauration des mangroves et à la mise en place de systèmes d'alerte précoce, est essentielle pour protéger les écosystèmes et les populations.
- **Indice de pauvreté élevé et faible développement humain** : les populations vivant dans et autour du site Ramsar 1018 font face à des niveaux élevés de pauvreté et à un faible accès aux services de base tels que l'éducation, la santé et l'assainissement. Cette situation les rend particulièrement dépendantes des ressources naturelles, ce qui accroît la pression sur les écosystèmes. Un programme intégré visant à améliorer les moyens de subsistance tout en promouvant des pratiques durables pourrait briser ce cercle vicieux et favoriser un développement humain équilibré.

La figure 1 présente la situation géographique du site Ramsar 1018.



Source : ABE, 2023

Figure 1: Représentation du site Ramsar 1018

❖ Aire Marine Protégée de Donaten (AMP)

L'AMP de Donaten est située à l'Est de Cotonou entre les latitudes 6°17'10" et 6°21'50" et les longitudes 2°27'20" et 2°31'20". Elle a été établie par l'Etat béninois à travers le décret présidentiel n° 2022-003 du 05 janvier 2022 en raison des engagements du Bénin sur plusieurs conventions dont celles de la biodiversité, la Convention d'Abidjan et du nouveau cadre mondial pour la biodiversité (cibles 2 et 3) invitant les Etats parties à protéger au moins 30 % des écosystèmes terrestres, de mers intérieures et d'écosystèmes côtiers et marins dégradés (MCVT, 2024). La plus grande spécificité de l'AMP de Donaten est l'activité fréquente de ponte de différentes espèces de tortues marines qui profitent des épis antiérosifs pour nicher (Fakorédé, 2008). L'AMP de Donaten est une aire de migration, de reproduction, de pitance et de conservation des espèces marines au Bénin. C'est aussi une aire dédiée aux activités touristiques et récréatives en milieu marin et côtier autour des dauphins, des baleines et des tortues marines migratoires (la tortue luth (*Dermochelys coriacea*) ; la tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*) ; la tortue verte (*Chelonia mydas*) et la tortue imbriquée (*Eretmochelys imbricata*)). Elle est à cheval entre les communes de Cotonou (département du Littoral) et de Sèmè-Podji (département de l'Ouémé). Elle est constituée d'une partie continentale (terrestre) et d'une partie marine (océan). La partie terrestre est entièrement contenue dans une zone humide d'importance internationale dénommée Basse Vallée de l'Ouémé, Lagune de Porto-Novo, Lac Nokoué (Site Ramsar 1018). L'Aire Marine Protégée de Donaten couvre une superficie de 48,93 km². La partie marine occupe la plus grande portion de l'aire soit 73 % de l'AMP. Elle est découpée en trois zones à savoir : une aire centrale de 35,75 km² entièrement contenue dans l'océan, une zone tampon de 6,15 km² et une zone de



transition de 7,03 km² qui va des premières habitations jusqu'à la RNIE2. La partie continentale de l'AMP étant très urbanisé, les champs et jachères sont très marginales.

Les espèces indicatrices des habitats au niveau terrestre sont *Rauvolfia vomitoria*, *Uvaria chamae*, *Voacanga africana*, *Zanthoxylum zanthoxyloides*, *Annona senegalensis* etc. On note aussi la présence des espèces de *Rhizophora racemosa*, *Avicennia germinans*, *Machaerium lunatum*, *Phoenix reclinata* et *Dalbergia ecastaphyllum* dans les mangroves. *Alchornea cordifolia*, *Ficus trichopoda*, *Elaeis guineensis*, *Melaleuca leucadendron*, *Raphia hookeri*, *Cyclosorus striatus* sont présentes dans les forêts marécageuses. Les prairies marécageuses se distinguent par la présence de *Typha domingensis*, *Paspalum vaginatum*, *Cyperus articulatus*.

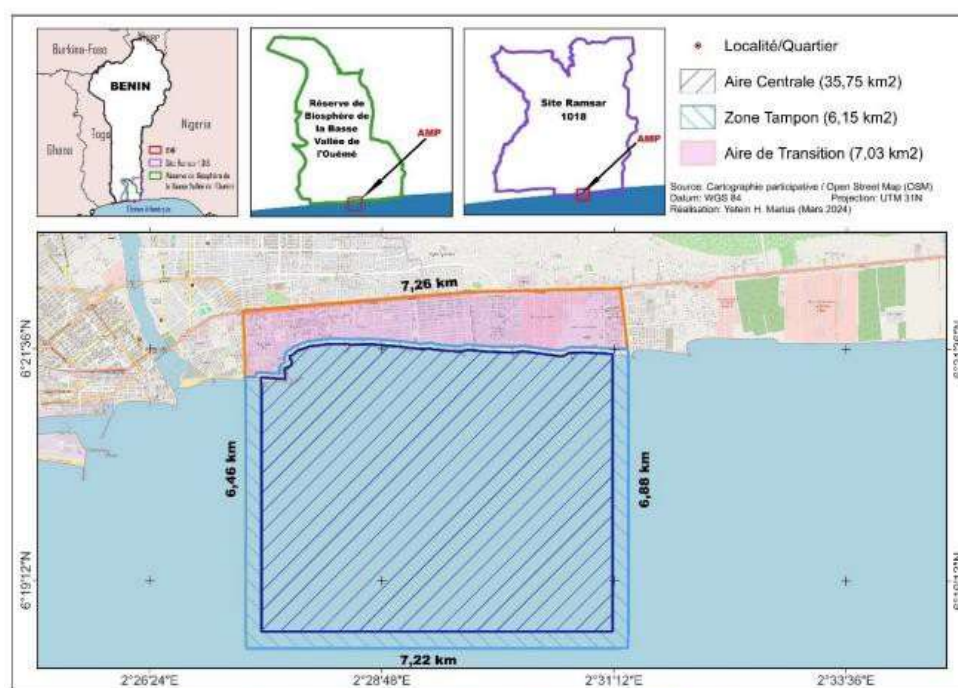
Aucun dispositif de gestion de gouvernance légale n'est encore mis en place en raison de l'avènement récent du décret portant création de l'AMP. Toutefois on note, une panoplie d'acteurs déjà présents qui gèrent et gouvernent les ressources de façon traditionnelle de cette aire sans une organisation formellement et reconnue comme cadre de gestion. Le milieu étant fortement urbanisé, il est remarqué plusieurs formes de pollution notamment celles induites par le déversement des eaux usées domestiques et industrielle en prévenance des villes côtières, le déversement des eaux continentales au niveau des embouchures notamment celui du bassin de l'Ouémé et enfin les pollutions issues des activités maritimes, la pollution par les sachets plastiques et filets abandonnés en mer.

Malgré son statut de zone protégée, l'AMP de Donaten est confrontée à plusieurs défis qui justifient la mise en place d'un programme ou projet de conservation et de développement durable.

- **Menaces sur l'intégrité, la connectivité et la résilience de l'écosystème** : L'AMP de Donaten est soumise à des pressions anthropiques croissantes, notamment en raison de la forte urbanisation de la partie terrestre. Les activités humaines telles que la pêche illicite avec des engins prohibés, la pollution des eaux et l'urbanisation côtière menacent l'intégrité des écosystèmes. La fragmentation des habitats, en particulier des mangroves, réduit la connectivité écologique et affaiblit la résilience de l'écosystème face aux perturbations.
- **Présence de terres dégradées** : Les zones de mangroves et les habitats côtiers de l'AMP subissent une dégradation due à l'exploitation excessive des ressources naturelles et à la conversion des terres pour des usages urbains ou agricoles. Cette dégradation compromet non seulement la biodiversité, mais aussi les services écosystémiques essentiels, tels que la protection contre l'érosion côtière et la régulation des inondations.
- **Faible accès à l'énergie propre ou renouvelable** : A l'instar des autres régions péri-urbaines et rurales, les communautés locales vivant à proximité de l'AMP de Donaten ont un accès limité à l'énergie propre. La dépendance au bois de chauffage et au charbon de bois pour leurs besoins énergétiques contribue à la déforestation des mangroves et à la dégradation des écosystèmes côtiers. Un programme visant à promouvoir les énergies renouvelables, comme l'énergie solaire, pourrait réduire cette pression tout en améliorant les conditions de vie des populations.
- **Exposition aux aléas climatiques** : L'AMP de Donaten est fortement exposée aux impacts du changement climatique, notamment l'élévation du niveau de la mer, l'érosion côtière et l'intensification des tempêtes. Ces phénomènes menacent directement les écosystèmes côtiers et les espèces qu'ils abritent, ainsi que les communautés locales qui dépendent de ces ressources pour leur subsistance. Des mesures d'adaptation, telles que la restauration des mangroves et la mise en place de systèmes d'alerte précoce, sont essentielles pour renforcer la résilience de la zone.

- **Indice de pauvreté élevé et faible développement humain** : Les populations vivant autour de l'AMP de Donaten font face à des niveaux élevés de pauvreté et à un faible accès aux services de base tels que l'éducation, la santé et l'assainissement. Cette situation les rend particulièrement dépendantes des ressources naturelles, ce qui accroît la pression sur les écosystèmes. Un programme intégré visant à améliorer les moyens de subsistance tout en promouvant des pratiques durables, comme l'écotourisme ou la pêche responsable, pourrait briser ce cercle vicieux et favoriser un développement humain équilibré.

La figure 2 présente la situation géographique de l'AMP Donaten, la figure 3 est une image de la lâchée d'une tortue luth sur les côtes béninoises, la figure 4 une photo du lamantin d'Afrique et la figure 5 une photo de dauphin tous présents sur les côtes béninoises.



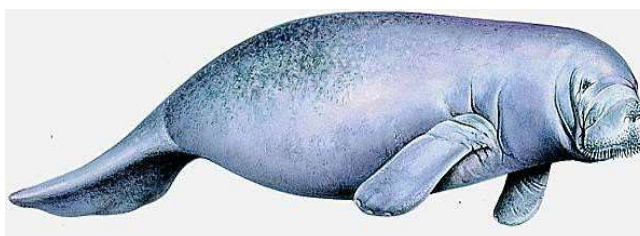
Source : MCVT, Mars 2024

Figure 2: Localisation géographique de l'Aire Marine Protégée de Donaten



Source : Database, SGP Bénin, <https://sgp.undp.org/> & MCVT, 2024

Figure 3: Tortue luth (*Dermochelys coriacea*)



Source : <https://www.larousse.fr/encyclopedie/vie-sauvage/lamantin/184861>

Figure 4: Lamantin d'Afrique (*Trichechus senegalensis*)



Source : https://zorafina.wordpress.com/wp-content/uploads/2013/11/3291188275_066f021b2c.jpg

Figure 5: Dauphin (*Delphinus delphis*)

❖ Zones agroécologiques 5 et 8/Bénin (ZAE5 et ZAE8)

La Zone Agro-Écologique 5 (ZAE 5) d'une superficie de 31722 Km², également appelée "Zone cotonnière du Centre", est l'une des huit zones agro-écologiques du Bénin. Elle couvre principalement le département des Collines et s'étend sur des parties des départements du Borgou, de la Donga, du Couffo, du Plateau et du Zou. Cette zone englobe des communes telles que Ouèssè, Bantè, Glazoué, Dassa-Zoumè, Savè, Bassila, Parakou, Tchaourou, Aplahoué et Kétou. Ses coordonnées approximatives se situent entre 7° et 9° de latitude Nord, et 1°30' et 3° de longitude Est. La ZAE 5 est traversée par plusieurs cours d'eau, dont le fleuve Ouémé, la rivière Zou, la rivière Okpara, la rivière Alpou et la rivière Couffo, qui jouent un rôle crucial pour l'agriculture et les écosystèmes locaux. C'est une zone de diversification coton-vivrier-anacardier. Elle abrite un système d'intégration agro-sylvo-pastorale portant sur l'anacardier et le coton comme cultures locomotives auxquelles s'ajoutent le maïs, le riz, les racines et tubercules (manioc, igname), les légumineuses (niébé, soja et arachide) ainsi que l'élevage intensif de bovin, d'ovin, de caprin et de volaille.

La ZAE 5 abrite une diversité d'écosystèmes, incluant des savanes, des forêts clairessemées et des zones agricoles. On y retrouve les **forêts classées de N'Dali, de l'Ouémé supérieur, de nano, de Wari Maro, des Monts Kouffe, de Toui Kilibo, d'Agoua et de l'Ouémé Boukou**. Cette zone est confrontée à des défis majeurs qui justifient la mise en place d'un programme ou projet de développement durable et de conservation.

- **Menaces sur l'intégrité, la connectivité et la résilience de l'écosystème** : La ZAE 5 subit une pression croissante due à l'expansion des activités agricoles, en particulier la culture intensive du coton, qui



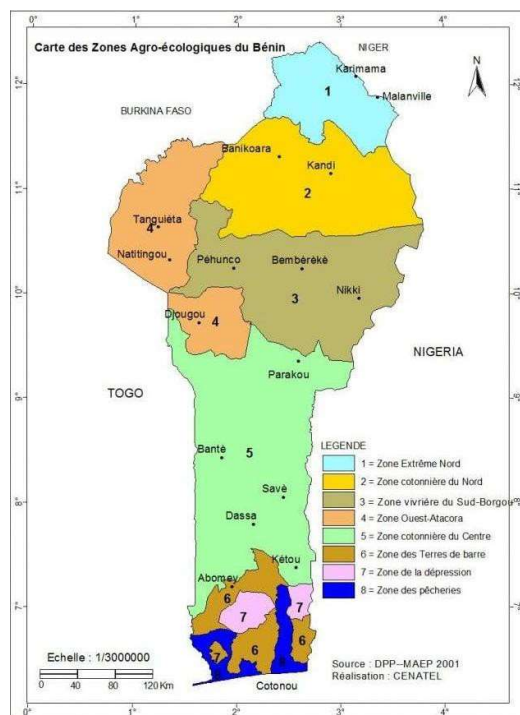
entraîne la fragmentation des habitats naturels. La déforestation pour l'agriculture et l'exploitation du bois réduisent la connectivité écologique et affaiblissent la résilience des écosystèmes face aux perturbations climatiques et anthropiques. Les pratiques agricoles non durables, telles que l'utilisation excessive d'engrais chimiques et de pesticides, menacent également la santé des sols et des cours d'eau.

- **Présence de terres dégradées** : Les sols de la ZAE 5 sont de plus en plus dégradés en raison de l'érosion, de la surexploitation agricole et de la perte de matière organique. Cette dégradation compromet la productivité agricole à long terme et réduit la capacité des écosystèmes à fournir des services essentiels, tels que la régulation de l'eau et le maintien de la biodiversité. La ZAE 5 étant une zone cotonnière, les producteurs utilisent beaucoup de pesticides pour lutter contre les ravageurs et des engrais chimiques pour améliorer le rendement ce qui affectent la durabilité de la fertilité des sols. Les bonnes pratiques agricoles ne favorisent pas la durabilité de la fertilité des sols ne pas souvent appliquées.
- **Faible accès à l'énergie propre ou renouvelable** : Les communautés rurales de la ZAE 5 ont un accès limité à l'énergie propre comme dans la majorité des zones péri-urbaines et rurales du Bénin. La dépendance au bois de chauffage et au charbon de bois pour les besoins énergétiques contribue à la déforestation et à la dégradation des écosystèmes. Un programme visant à promouvoir les énergies renouvelables ou les techniques d'exploitation du bois à haut rendement énergétique, comme l'énergie solaire ou la biomasse durable, pourrait réduire cette pression tout en améliorant les conditions de vie des populations locales.
- **Exposition aux aléas climatiques** : La ZAE 5 est fortement exposée aux impacts du changement climatique, notamment la variabilité des précipitations, les sécheresses récurrentes et les inondations. Ces phénomènes menacent directement la production agricole, principale source de revenus pour les populations locales, et exacerbent les risques de dégradation des terres. Des mesures d'adaptation, telles que l'agroforesterie, la gestion durable des sols et l'irrigation efficiente, sont essentielles pour renforcer la résilience de la zone.
- **Indice de pauvreté élevé et faible développement humain** : Les populations de la ZAE 5, en particulier dans les zones rurales, font face à des niveaux élevés de pauvreté et à un faible accès aux services de base tels que l'éducation, la santé et l'assainissement. Cette situation les rend particulièrement dépendantes des ressources naturelles, ce qui accroît la pression sur les écosystèmes. Un programme intégré visant à améliorer les moyens de subsistance tout en promouvant des pratiques agricoles durables, comme l'agriculture de conservation ou l'agroécologie, pourrait briser ce cercle vicieux et favoriser un développement humain équilibré.

La zone agro-écologique 8 du Bénin, souvent appelée "zone des pêcheries", est caractérisée par la pêche, la culture côtière et des conditions climatiques humides. Elle est située dans la zone côtière du Bénin, à proximité de l'océan Atlantique. Elle est caractérisée par un climat humide avec des saisons pluvieuses et sèches, ainsi que par la présence de lagunes et de cours d'eau. Elle couvre une superficie de 3280 Km². On y retrouve des sols d'origine alluviale et colluviale. Les sols hydromorphes sont fertiles mais inondables par les crues des fleuves tandis que les sols sableux sont peu fertiles et favorables aux plantations de cocotiers et de filao. Les principales formations végétales sont la savane herbeuse, le fourré arbustif et les prairies. Elle comprend les communes de Sèmè-Kpodji, de Grand Popo, Adjohoun, Cotonou, Porto-Novo. La zone agroécologique 8 est très affectée par

les catastrophes climatiques telles que les inondations et également l'infertilité des sols dans les zones sableuses. Elle regorge d'une richesse aquatique diversifiée qui est à préserver. L'AMP de Donaten est incluse dans la zone agroécologique 8.

La figure 6 présente la situation géographique des zones agroécologiques 5 et 8.



Source : <https://www.facebook.com/photo/?fbid=3725623657478210&set=a.1704208422953087>

Figure 6: Zones agroécologiques du Bénin

c) Initiatives stratégiques de l'OP8 dans les paysages terrestres et marins

Des initiatives stratégiques seront mises en place pour accompagner les interventions à l'intérieur comme à l'extérieur des paysages prioritaires à savoir : la Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés, la promotion de l'agriculture, de la pêche durables et de la sécurité alimentaire, le développement de coalitions locales et mondiales pour la gestion des produits chimiques et des déchets, le soutien aux initiatives mondiales autour des APACet le renforcement de l'inclusion sociale.

Au-delà de ces axes globaux, un accent particulier sera porté au niveau du site Ramsar 1018 au renforcement des actions locales de la société civile et des communautés en faveur de la préservation de l'environnement mondial. Le programme adoptera de nouvelles approches stratégiques et efficaces qui renforceront les initiatives visant à accroître la résilience, à garantir l'inclusion des groupes les plus vulnérables (femmes, enfants, jeunes et communautés locales), à réduire les inégalités et les disparités entre les sexes et à protéger les ressources naturelles.



Au niveau de la zone agro-écologique 5, le programme complétera au niveau communautaire les efforts du Gouvernement et du PNUD. Il mettra l'accent sur les initiatives qui favorisent des approches intégrées à même de poursuivre de manière convenable les actions de réduction de la dégradation des terres mises en place par le Prosol afin de réduire la vulnérabilité des communautés. Sur le plan thématique, les projets concerneront : a) une agriculture et une pêche durables, contribuant à la sécurité alimentaire ; b) les co-bénéfices d'un accès à une énergie sobre en carbone.

Pour ce qui est de l'AMP de Donaten, le PMF/ FEM financera des projets visant à promouvoir le maraîchage durable, en encourageant des pratiques agricoles réduisant l'utilisation des Polluants Organiques Persistants (POP). Elle soutiendra également des initiatives de réduction des déchets et de la pollution, ainsi que des programmes de protection des espèces en danger et des espèces migratrices, afin de préserver la biodiversité et les écosystèmes fragiles.

d) Octroi de subventions en dehors des paysages terrestres et marins prioritaires

Le programme consacrera une partie des subventions hors du paysage à des initiatives particulièrement innovantes ou qui couvrent des domaines du PMF. FEM insuffisamment abordés. Les subventions hors paysages catalyseront des initiatives en lien avec le mercure, les produits chimiques et l'impact global du programme national en termes d'influence des politiques, d'inclusion sociale, de gestion des connaissances et de suivi évaluation.

4.2. Plateforme de dialogue OSC-gouvernement-secteur privé

De nombreux réseaux et faîtières d'Organisations de la Société Civile (OSC) existent dans le domaine de l'environnement. La plupart de ces réseaux sont fédérés au niveau de la Plateforme PROENVIRONNEMENT des ONG actives dans le domaine de la gestion de l'environnement qui constitue à ce jour la porte d'entrée de partenariat avec plusieurs ministères.

L'appui à la plateforme de dialogue se fera à travers l'octroi d'une subvention à une ONG durant l'OP8. Il s'agira d'impulser une dynamique forte à travers des appuis de diverses natures à cette plateforme pour la doter d'une meilleure structuration et organisation afin qu'elle puisse mieux rendre compte des efforts des Organisations de la Société Civile dans les domaines de la gestion de l'environnement et influencer les politiques environnementales nationales. Aussi, est-il indispensable et nécessaire de travailler au renforcement du dialogue OSC – gouvernement – secteur privé à travers des ateliers thématiques qui visent à outiller les OSC dans le domaine des plaidoyers afin qu'elles puissent proposer des solutions pertinentes pour une meilleure orientation et suivi des politiques en cours au niveau stratégique.

Le programme étendra ses plateformes de dialogue OSC-Gouvernement lancées dans le cadre du FEM6 afin de renforcer la collaboration avec le secteur privé pour tirer parti de son potentiel d'investissement et de soutien à la durabilité. Une plateforme de paysage sera créée pour offrir des opportunités de discussion sur les changements possibles dans les politiques et pratiques pertinentes afin de promouvoir la durabilité. Un dialogue OSC-Gouvernement-Secteur privé sera lancé afin de développer et de déployer des solutions locales innovantes, de promouvoir un environnement favorable et de favoriser les coalitions et partenariats stratégiques.



4.3. Promouvoir l'inclusion sociale, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Il s'agit davantage de renforcer la cohésion sociale, tout en mettant un accent particulier sur le programme en travaillant et en s'engageant auprès des femmes, des jeunes, des communautés locales et des personnes handicapées. Actuellement, moins de 50 % des bénéficiaires des projets sont des femmes (OP7, 2024).

Dans le cadre de l'OP8, le PMF/FEM prendra des mesures spécifiques en matière de genre en veillant à ce qu'au niveau de chaque projet les indicateurs soient éclatés selon le genre de manière à s'assurer de la prise en compte des groupes vulnérables.

Pour accélérer l'influence de ses interventions, le PMF. FEM entretiendra des partenariats avec des plateformes et autres réseaux pertinents de femmes existants comme cadre de promotion d'une meilleure implication des femmes et des jeunes dans les instances de décision dans le paysage.

4.4 Gestion des connaissances

La capitalisation des connaissances issues des projets a pour objectif de mettre à disposition les expériences générées par les différentes parties prenantes sur la base des savoirs et compétences construits. Le processus de capitalisation et de diffusion des acquis du programme s'effectuera à deux niveaux : au niveau projet, et au niveau programme.

Au niveau projet, il sera intégré au canevas de rapport d'avancement une fiche de gestion des risques et des connaissances. Les capacités des ONG/OCB seront renforcées en vue de l'exploitation de cette fiche de façon à échanger sur les connaissances et bonnes pratiques.

Au niveau du Programme, il est envisagé l'analyse et la synthèse des informations provenant des activités de capitalisation menées par les différents projets. Il sera ainsi annexé au rapport annuel du programme un document détaillé de capitalisation des connaissances et des bonnes pratiques. Il sera également exploité les différents canaux de communication avec le Gouvernement en général, le Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable, en particulier ; les médias sociaux habituellement utilisés par les ONG actives dans le domaine de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Les principales stratégies de capitalisation sont les suivantes :

- l'animation d'un programme de formation en ligne pour les ONG et les OCB ;
- la collecte et la diffusion des résultats, des enseignements tirés et des meilleures pratiques du portefeuille du PMF/FEM via différents médias, en rationalisant et en renforçant la base de données, l'intranet du programme ;
- l'établissement de partenariats pour faciliter l'extension et la réplique des projets réussis et des meilleures pratiques ;
- la communication avec les structures étatiques indiquées pour contribuer et influencer les pratiques et politiques locales, régionales et nationales ;
- l'apprentissage entre pairs, qu'il s'agisse d'ONG ou de communautés pour apprendre les uns des autres ;
- l'intégration des enseignements au mécanisme de suivi-évaluation ;
- l'organisation de foires ou l'appui à la participation à des foires ;
- la promotion de la coopération Sud- Sud



5. PLAN DE COMMUNICATION

L'objectif du plan de communication est de mieux faire connaître le PMF/FEM, son mécanisme d'appui aux OSC, aux communautés locales, ses résultats, sa contribution aux bénéfices environnementaux globaux et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Pour ce faire, il devra renforcer la notoriété du programme au plan national et à l'international sur les questions relatives à l'environnement et rehausser les opportunités de mobilisation de ressources.

Les canaux ou moyens à privilégier sont les suivants: la production de films documentaires, la préparation la distribution de catalogues et de dépliants, l'organisation d'émissions radios et télévisées, l'organisation de journées portes ouvertes, l'usage de réseaux sociaux et l'établissement d'une synergie d'actions avec l'équipe de communication du PNUD pour diffuser largement les activités du PMF/FEM sur les sites web du PNUD, Facebook, Twitter et Instagram.

6. PLAN DE MOBILISATION DES RESSOURCES ET DE PARTENARIAT

La **mobilitation** efficace des **ressources** est cruciale pour garantir le succès du **programme**. La stratégie d'action de l'OP8 s'inscrit dans une approche de complémentarité qui met au cœur de ses actions l'intervention de toutes les autres parties prenantes qui interviennent sur les questions environnementales.

6.1- Cofinancement en espèces et en nature garanti et prévu

Le financement de base du FEM continuera de rester la principale source de financement pendant la 8e phase opérationnelle du PMF/FEM. Cependant, le programme s'appuiera sur d'autres sources de financement. Le cofinancement des projets proviendra essentiellement de la contribution des bénéficiaires (Communautés et OSC) en nature et en espèces, des partenaires tels que le secteur privé, des donateurs ou des Collectivités Territoriales Décentralisées.

Les différentes ambassades des pays représentés au Bénin disposent de guichets de petites subventions qui financent certains domaines d'intervention du PMF/FEM. La stratégie serait d'aller directement chercher ces fonds ou d'aider les ONG à les mobiliser.

6.2.- Opportunités de cofinancement

Des négociations avec le Ministère du Cadre de Vie et des Transports (MCVT) en charge du Développement Durable ont permis de mobiliser pour l'OP8 en 2023, 630000 dollars des fonds STAR. Une synergie d'action avec le PNUD peut conduire à l'inclusion du PMF/FEM à des programmes ou projets gouvernementaux en position de partie prenante. Des opportunités de synergies et de cofinancements à travers des partenariats stratégiques sont à explorer avec le secteur privé, notamment les sociétés de téléphonie mobile, les sociétés de distribution des produits pétroliers, les sociétés agro-industrielles, les entreprises de production d'électricité, les banques etc.

Avec l'appui du Central Programme Management Team (CPMT), des ressources extérieures seront négociées auprès de partenaires tels: Institut coréen de l'environnement (KEI), Agence suédoise de coopération pour le développement international (Sida), Institut des ressources mondiales (WRI), Initiative d'assurance climat de Munich (MCII), Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), NEXANS, Fondation OAK, ICCO, Fonds Prince Bernard Nature etc.



7. OPPORTUNITÉS DE PARTENARIAT

Le Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) vise à renforcer les capacités des ONG et des organisations communautaires pour qu'elles puissent contribuer efficacement à la gestion de l'environnement, à la lutte contre les changements climatiques et à la préservation des ressources naturelles. Un des leviers essentiels pour maximiser l'impact de ces initiatives est la création de partenariats stratégiques. Un partenariat réussi repose sur une collaboration étroite et une innovation continue. C'est pourquoi la coordination nationale du PMF/FEM doit encourager les ONG à travailler pour identifier de nouvelles opportunités, améliorer les processus de mobilisation de ressources, créer un environnement où les idées sont valorisées et des partenariats promus.

Le programme facilitera la mise en relation avec des acteurs locaux, nationaux et internationaux. Il organisera des ateliers de réseautage pour favoriser les échanges et les collaborations. Il mettra en place un système de veille pour identifier les appels à propositions, les fonds disponibles et les partenaires institutionnels ou privés intéressés par les thématiques environnementales, afin d'informer les ONG et OCB sur les différents mécanismes de financement disponibles pour la gestion de l'environnement, du climat et des ressources naturelles. Cette dynamique pourra être portée à travers des ateliers pour stimuler la créativité et les échanges d'idées.

Le programme avec l'appui du comité national de pilotage s'activera également à la mobilisation d'autres ressources au niveau pays. Le programme a bénéficié précédemment de la phase 1 des ressources ICCA. L'équipe de la coordination avec l'appui du CPMT et du PNUD travaillera à la mobilisation des ressources de la phase 2 de ICCA et au renforcement du partenariat.

8. PLAN DE GESTION DES RISQUES

A l'échelle des projets, 8 normes contribuent à concrétiser l'engagement du PNUD à promouvoir que personne ne soit laissé de côté : le respect des droits de l'homme, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes, la durabilité et la résilience, ainsi que la responsabilisation (collectivement, les Principes de programmation des NES). Ces 8 normes établissent des exigences spécifiques concernant différentes questions sociales et environnementales. Il s'agit de : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles, le changement climatique et les risques de catastrophe santé, sécurité et protection des communautés, patrimoine culturel, déplacement de population et réinstallation des communautés locales, main-d'œuvre et conditions de travail, prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources. La gestion des risques apparaît comme l'une des réponses opérationnelles les plus pertinentes dans le cadre de la gestion et du management des programmes/projets. Le tableau 7 résume les probables risques identifiés.

Tableau 6: Description des risques identifiés dans l'OP8

Décrire le risque identifié	Degré de risque (faible, moyen, élevé)	Probabilité du risque (faible, moyen, élevé)	Mesure d'atténuation des risques prévue
<i>Accroissement de conflits liés à la gestion des ressources naturelles</i>	Moyen	Faible	Promotion de l'inclusion sociale et prise en compte effective des groupes marginalisés

<i>Faible engagement des ONG/OCB à la professionnalisation de leur organisation</i>	Moyen	Moyenne	Accompagnement pour que l'ONG s'inscrive dans la durée Appui à la mobilisation de ressources
<i>Faible synergie dans la mobilisation de ressources pour des raisons de leadership</i>	Moyen	Moyen	Renforcement de capacité pour la clarification des rôles et responsabilités et création d'incitations collaboratives
<i>Crises socio-politiques</i>	Faible	Faible	Promotion de résilience et d'adaptation
<i>Anomalies climatiques inattendues/catastrophes</i>	Moyen	Faible	Développement de la résilience au niveau des communautés
<i>Apparition d'épidémies</i>	Elevé	Faible	Développement de la résilience au niveau des communautés
<i>Insécurité</i>	Moyen	Moyen	Promotion de l'inclusion sociale et prise en compte effective des groupes marginalisés

Source : Enquête de terrain, Mars 2025

La durabilité environnementale et sociale est essentielle pour obtenir des résultats en matière de développement et doit être systématiquement intégrée aux cycles de gestion des projets et des programmes pour le compte de l'OP8. Les possibilités permettant de favoriser la durabilité environnementale et sociale doivent être identifiées au tout début de la conception des programmes et projets. Elles doivent être constamment suivies. Les programmes et projets du PMF/FEM doivent être conformes aux normes environnementales et sociales exigées à savoir : (i) renforcer les bénéfices environnementaux et sociaux; (ii) éviter l'impact négatif sur les personnes et l'environnement ; (iii) minimiser, atténuer et gérer les impacts négatifs dans les cas où ceux-ci ne peuvent être évités; (iv) renforcer les capacités du PMF/FEM et de ses partenaires en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux ; et (v) garantir la participation pleine et effective des parties prenantes, y compris au moyen d'un mécanisme permettant de répondre aux plaintes des personnes touchées par un projet. La gestion des risques sera capitalisée et servira de retour d'expériences pour améliorer la maîtrise des risques des projets présents et futurs.

9. PLAN DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

9.1 Approches de suivi aux niveaux des projets et du pays

Le plan de suivi-évaluation du PMF/FEM est un outil clé pour atteindre les effets et impacts attendus. Il est structuré de façon à inclure à tous les niveaux des acteurs capables d'assurer la qualité de même que la pertinence des mesures et décisions. Il est également organisé de façon à alimenter le panier des connaissances et bonnes pratiques.

Le point de départ du dispositif de suivi/ évaluation est d'une part la situation de référence au niveau de chaque paysage retenu par le programme, d'autre part la valeur de référence de chacun des indicateurs de résultats au niveau des projets. Chaque ONG devra avoir son propre plan de travail qu'il s'organisera à suivre à travers des rapports d'activités et des visites de terrain.

Le CNP pourra organiser semestriellement des visites de manière que chaque ONG puisse connaître au moins une visite lors du cycle de vie de son projet. La coordination nationale du projet pourra en plus établir chaque



année un rapport sur la performance et la capitalisation du programme qu'elle partagera avec l'ensemble des parties prenantes. En somme, l'évaluation de l'OP8 se fera tant au niveau du programme qu'au niveau des projets.

Au niveau du programme et des projets

Deux grandes phases marqueront le suivi et l'évaluation du programme.

- Une évaluation ex ante sera faite par chaque OSC/OCB bénéficiaire du programme en rapport à son projet. L'ensemble des données cumulées et issues des résultats de cette évaluation permettra de connaître approximativement la situation de référence des zones identifiées et ciblées. A la suite de l'évaluation de référence, chaque ONG/ OCB actionnera son dispositif interne de suivi afin de s'assurer de l'atteinte des résultats de son projet.
- Les rapports trimestriels élaborés par les ONG/ OCB seront consolidés par la coordination du programme et ceci permettra au PMF/ FEM de rendre compte au CNP et participer aux revues des programmes et projets organisées par le PNUD ou le MCVT. Cette consolidation facilitera également l'élaboration des rapports annuels du programme. La coordination du programme pourra examiner les possibilités d'envoi de certaines données par voie électronique.

Au niveau communautaire

A travers les missions de suivi, l'équipe de gestion du Programme et le CNP essaieront d'avoir les retours des bénéficiaires à la base sur les résultats et la performance des projets. La perception des communautés compte et on doit pouvoir l'intégrer dans le mécanisme de suivi. Les structures déconcentrées de l'Etat pertinentes pour le programme ainsi que les mairies seront également associées au suivi. Les responsabilités de chaque partie prenante et le niveau d'intervention sont résumés dans le tableau 8 ci-dessous.

Tableau 7: Plan de S&E au niveau du programme national

Activité de S&E	Objectif	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
Élaboration de la stratégie nationale du programme (SNP)	Cadre d'action comprenant l'identification des projets communautaires	CN, CNP, parties prenantes nationales, bénéficiaires	Pour l'embauche d'experts-conseils peut être utilisée pour mettre à jour le plan OP8 de la SNP.	Au début de l'OP8
Dans le cadre des réunions du CNP, examen continu des résultats et de l'analyse des projets. Cela comprend un	Évaluer l'efficacité des projets, du portefeuille de pays, de l'apprentissage et de la gestion adaptative	CN, CNP, Bureau de pays du PNUD. Les délibérations finales ont été partagées/analysées avec les	Temps de travail du personnel, budget de fonctionnement du pays	Au moins un examen annuel de la SNP pour s'assurer que la SNP de l'OP8 est sur la bonne voie pour atteindre ses résultats et apporter des modifications opportunes et fondées sur des données

Activité de S&E	Objectif	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
examen annuel de la SNP.		collègues du CPMT.		probantes à la SNP, le cas échéant. ²
Enquête du rapport annuel de suivi ³	Permettre un établissement de rapports efficace au CPMT et au FEM. Il sert d'outil principal pour enregistrer et présenter analytiquement les résultats aux donateurs.	CN/PA en étroite collaboration avec le CNP. Le CPMT fournit un appui technique d'orientation et reçoit la soumission finale des pays pour des actions supplémentaires.	Temps du personnel	Une fois par an en juin-juillet
Revue du portefeuille de pays	Saisie des résultats méthodologiques du portefeuille à un moment donné afin de noter les changements au niveau de l'impact ainsi qu'une adoption plus large. L'objectif est d'appuyer la présentation de rapports aux intervenants, l'apprentissage et le soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre stratégiques de la SNP.	CN, CNP	La subvention de planification du PMF pour engager des consultants peut être utilisée pour entreprendre l'examen de l'impact des cycles opérationnels précédents et utiliser les leçons pour l'élaboration et la mise en œuvre de la SNP de l'OP8. On peut s'attendre à un soutien technique mondial en matière de S&E	Une fois par phase opérationnelle

² Il est recommandé que l'examen annuel de la SNP soit effectué à étroitement avec les soumissions de l'AMR afin que les deux processus bénéficient l'un de l'autre (le calendrier suggéré est mai-juillet). Notez que la SNP de l'OP8 sera considérée comme un document dynamique et pourra être mis à jour par l'équipe pays du PMF et le CNP de manière périodique afin de refléter les ajustements nécessaires pour garantir un impact maximal.

³ Il est obligatoire de présenter en temps opportun des rapports de qualité au niveau national dans le cadre du processus de suivi annuel. En tant que programme mondial, il permet au CPMT d'établir des rapports agrégés pour le FEM, le PNUD et d'autres parties prenantes.

Activité de S&E	Objectif	Parties responsables	Source du budget	Calendrier
Base de données PMF	Garantir l'enregistrement de tous les apports du projet et du programme de pays dans la base de données du PMF.	CN, PA	Temps du personnel	Tout au long de la phase opérationnelle. Assurer l'assurance de la qualité et l'achèvement des données avant le cycle annuel de surveillance (de mai à juin de chaque année).
Audit	Veiller au respect des règles et normes de mise en œuvre et de gestion du projet.	Auditeurs externes/indépendants. CN/PA pour fournir le soutien nécessaire.	Budget de fonctionnement global	Annuellement pour des pays sélectionnés sur la base d'une évaluation des risques

9.2 Cadre de résultats de la SNP

Le tableau 9 présente le cadre logique d'intervention du programme pour la huitième phase opérationnelle au Bénin.

Tableau 8: Cadre de résultats de la Stratégie nationale du programme de l'OP8 du PMF

Alignement sur les ODD 1. Éradication de la pauvreté : sous toutes ses formes et partout dans le monde. 2. Lutte contre la faim : éliminer la faim et la famine. 5. Égalité entre les sexes 7. Recours aux énergies renouvelables 10. Réduction des inégalités : réduire les inégalités entre les pays et au sein de chacun. 11. Villes et communautés durables 13- Lutte contre le changement climatique : prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs conséquences 14. Protection de la faune et de la flore aquatiques 15. Protection de la faune et de la flore terrestres
Synergie avec le descriptif de programme de pays (DPP) du PNUD : marginalisées, profitent des avantages de la bonne gouvernance, de la paix et de la cohésion sociale ainsi que des dividendes d'une croissance économique participative, inclusive et durable. Le PNUD concentrera ses interventions sur deux piliers : ✓ Pilier 1 : Résilience, croissance durable et emploi ; ✓ Pilier 2 : État de droit, démocratie, gouvernance et cohésion sociale.

La 8^{ème} phase opérationnelle du PMF/ FEM est alignée sur le premier pilier et contribue aux domaines prioritaires relatifs à la protection de l'environnement, la résilience aux changements climatique, la gestion des ressources naturelles, la croissance économique équitable, inclusive, durable et transformatrice.

Objectif Global du PMF/FEM- OP8 : Promouvoir à l'horizon 2028 des actions innovantes et ayant des impacts sensibles au niveau des OSC/OCB et développer des partenariats multipartites et multidimensionnels pour apporter des réponses adéquates aux défis et aux enjeux environnementaux à l'échelle mondiale dans les paysages terrestres et marins ciblés

1 Initiatives stratégiques de la SNP de l'OP8 du PMF au niveau national	2 Indicateurs et objectifs de la SNP	3 Moyens de vérification
Initiative stratégique 1 : Conservation communautaire des écosystèmes et des espèces menacés 1- Améliorer l'efficacité de la conservation et de la gestion de la biodiversité et des écosystèmes par le biais de systèmes de gouvernance équitables en reconnaissant et en respectant les droits des communautés locales. 2- Améliorer les pratiques et les approches favorables à la biodiversité menée par les communautés, notamment la promotion de l'économie bleue (p. ex. agriculture, pêche, foresterie, tourisme, infrastructures, etc.) 3- Renforcer les actions menées par les communautés pour la protection des espèces menacées.	• Au moins 500 hectares de paysages faisant l'objet de pratiques améliorées (à l'exclusion des aires protégées) (indicateurs de base 4.1 et 4.3 du FEM) • 10 hectares d'aires marines protégées font l'objet d'une gestion améliorée (indicateur de base 2 du FEM) • 30 hectares d'habitat marin dans le cadre de pratiques améliorées (indicateur de base 5 du FEM) • Au moins 80 hectares de paysages gérés par et pour les communautés font l'objet d'une gestion améliorée au profit de la biodiversité • Au moins 6 espèces menacées sont protégées • Au moins 80000 plants mis en terre/ ou 1000 hectares reboisés • Au moins une AMP renforcée en capacité de gestion et traitement de zones critiques	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes des OSC (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Variables de comparaison par rapport à l'évaluation de référence (utilisation de modèles conceptuels et de données des partenaires, le cas échéant) Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national
Initiative stratégique 2 : Agriculture et pêche durables et sécurité alimentaire renforcées 1- Accroître l'efficacité et l'efficacité de l'ensemble de la production alimentaire et de la chaîne de valeur, y compris dans les écosystèmes vulnérables	• 150 hectares de terres et d'écosystèmes restaurés ou en cours de restauration (indicateur de base 3.1 du FEM) • Au moins 2 liens de partenariats pour faire progresser l'agriculture et la pêche durables contribuant ainsi à la sécurité alimentaire (tels que la diversification, l'intensification durable, la gestion durable de la pêche, les pratiques agroécologiques, l'agriculture intelligente face au climat, les programmes de certification, les initiatives d'approvisionnement local, la réduction des déchets et l'économie circulaire, etc.)	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes des OSC (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux)

(montagnes, écosystèmes insulaires, etc.). 2- Accroître la diversification et l'amélioration des moyens d'existence. 3- Réduire la déforestation liée à la chaîne d'approvisionnement et étendre la restauration des terres dégradées	• Au moins 200 petits exploitants agricoles sont soutenus en vue d'atteindre les objectifs nationaux de neutralité en matière de la dégradation des terres (NDT)	Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national Indicateurs pour la résilience dans les paysages socio-écologique de production (SEPL)
<u>Initiative stratégique 4:</u> Coalitions de gestion des produits chimiques et des déchets au niveau local et mondial 1- Renforcer la gestion des déchets plastiques et solides suivant une approche cohérente avec l'économie circulaire. 2- Réduire l'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture. 3- Renforcer les coalitions locales et mondiales sur la gestion des produits chimiques, des déchets et du mercure.	• Au moins 2 tonnes de Polluants Organiques Persistants (POP) solides et liquides, de déchets et de produits contenant du mercure enlevés ou éliminés (indicateur fondamental 9.6 du FEM) • Au moins 2 communautés/ réseaux/ personnes ressources/ institutions travaillent à accroître la sensibilisation à la gestion rationnelle des produits chimiques, des déchets et du mercure. • Au moins 50 personnes ou 20 groupes reconvertis ou ayant abandonné ou amélioré la méthode d'exploitation ou de gestion des produits chimiques, des déchets et du mercure • 2 communautés (dont au moins 300 personnes) qui utilisent des engrais verts en maraichage et/ou en agriculture	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes des OSC (dans le cadre des rapports d'avancement à mi-parcours et finaux) Partenariat stratégique avec l'IPEN et les partenaires nationaux de Mercury GOLD et autres produits chimiques et déchets Rapport annuel de suivi (AMR), base de données mondiale Examen du programme national
<u>Initiative stratégique 7 :</u> Renforcer l'inclusion sociale Intégrer l'inclusion sociale dans tous les projets dans une approche genre et des groupes vulnérables	• Au moins 3 représentants de groupes d'inclusion sociale (populations locales, femmes, jeunes, personnes handicapées, agriculteurs, autres groupes marginalisés) participent de manière significative aux plateformes de dialogue multipartites. • Au moins 2 projets du PMF/ FEM sont retenus pour encourager l'engagement des jeunes, des femmes et/ou des personnes handicapées • Au moins 2 subventions avec un soutien ciblé pour les femmes ;	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes des OSC Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national



Initiative stratégique 8 : Suivi et évaluation et gestion des connaissances 1- Identifier et vulgariser les connaissances et les leçons apprises des projets 2- Renforcer les capacités des OSC. 3- Organiser des échanges Sud-Sud pour promouvoir le transfert de technologie et la reproduction des bonnes pratiques.	• Au moins 1 possibilité est donnée aux ONG/ OCB pour participer au système de suivi-évaluation du programme à l'échelle nationale • Au moins 1 possibilité est donnée aux ONG/ OCB pour participer aux revues des projets organisées par le CNP afin de suivre les résultats des projets, évaluer les impacts et identifier les leçons apprises • Au moins 5 documents de capitalisation des connaissances sont produits par les ONG/ OCB • Au moins deux participations de la coordination nationale du PMF/ FEM à des événements de grande portée à même d'accroître la visibilité du PMF/ FEM.	Rapports individuels sur les projets établis par les équipes des OSC Rapport de suivi annuel (AMR), base de données mondiale du PMF Examen du programme national
--	---	---

10. CONCLUSION

Ce document de stratégie pays pour le compte du Bénin pour sa huitième phase apparaît comme un véritable instrument de planification et de gestion pour le programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial. Ce programme sera mis en œuvre sur les sites Ramsar 1018, l'Aire Marine de Donaten et les Zones agroécologiques 5 et 8 (ZAE5 et ZAE8).

Au cours de cette phase les actions qui seront déployées consisteront à relever de grands défis relatifs à l'environnement, aux changements climatiques, à la protection des écosystèmes dans les différents paysages concernés et à la réduction de l'utilisation des polluants organiques persistants et du mercure. Toutes les actions auront pour finalité de réduire significativement les pressions du développement économique qui s'intensifient dans les zones concernées afin d'améliorer la qualité de vie et d'existence des populations locales, en particulier les groupes vulnérables et défavorisés, qui sont de plus en plus marginalisés, incapables de faire face aux menaces liées à la dégradation des écosystèmes, à la perte de biodiversité et au changement climatique.

Les leçons apprises et les expériences acquises lors des phases opérationnelles précédentes du PMF ont démontré que les approches intégrées de paysages terrestres et marins sont efficaces pour mobiliser la collaboration de multiples parties prenantes, relier les ONG/OCB locales à des partenaires habilités et obtenir des résultats mutuellement favorables en matière de moyens de subsistance et d'environnement à grande échelle.

APPROBATION DU COMITE NATIONAL DE PILOTAGE

Les membres du CNP participant à l'élaboration, l'examen et à l'approbation de la SNP de l'OP8	Signatures
Maximin DJONDO	Signé par : <i>Djondo Maximin</i> 12744383CBFA4CE...
Expédit Evariste AGO	Signé par : <i>Expedit Ago</i> 658BE1F9122B429...
Mathieu HOUINATO	Signé par : <i>HOUINATO Mathieu</i> 5AD4323312BD4A6...
Florentin NANGBE	DocuSigned by: <i>NANGBE Florentin</i> 49DC50CA3F2A43F...
Sidonie HEDIBLE	Signé par : <i>HEDIBLE</i> DC1C32AC27CB4F4
Sidonie HOUNDONUGBO	DocuSigned by: <i>HOUNDONUGBO Sidonie</i> 3C42D1CA237E41A...
Mathias AHOUNOU	Signé par : <i>ahounou mathias</i> E7CFB4EDDC8F4AE...
Armand VIGNON	DocuSigned by: <i>VIGNON Armand</i> EE07B5DE17E8421
Carolle DEDEWANOU	Signé par : <i>Carolle L. DEDEWANOU</i> 56406304ED6B447...
Marius Basile GANDONOU	DocuSigned by: <i>Basile Marius GANDONOU</i> A41A5CD232084AE...
Pascal GNONZAN	DocuSigned by: <i>GNONZAN Pascal</i> EBF82CC356FC412...



REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Agence Béninoise de l'Environnement (ABE), 2022. Rapport annuel de performance, 80p
- Agence Béninoise de l'Environnement (ABE), 2023. Cartographie des installations de stations-services d'essence, de gazoil dans le Grand Nokoué (Cotonou, Porto-Novo, Ouidah, Sèmè-Podji, Abomey-Calavi).
- Bénin, 2019 : Stratégie Nationale de Gestion des Risques et des Catastrophes 2016-2030, 115p
- Bénin, 2002 : Stratégie nationale et plan d'action pour la conservation de la diversité biologique, 144p
- Bénin, 2021 : Cadre d'émission obligataire ODD, Agenda 2030, 82p.
- Bénin, Programme d'Action du Gouvernement 2016-2026, 2021 : Bilan Programme d'Actions du Gouvernement 2016-2026), 62p.
- Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS), 2020, Stratégie du Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial pour la 7ème Phase Opérationnelle (OP7), Mali. 36p.
- Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS), 2021, Stratégie Nationale du Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial, Septième Phase Opérationnelle (OP7), Bénin : 37p.
- Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS), 2024, Rapport de mise en œuvre de la septième phase opérationnelle du Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial, Bénin. 56p.
- Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS), 2019, Stratégie du Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial pour la 7ème Phase Opérationnelle (OP7), Haïti, 31p.
- Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS), 2015, Stratégie du Programme de Microfinancements du Fonds pour l'Environnement Mondial pour la 6ème phase opérationnelle (OP6) Bénin, 52p.
- Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS), 2011, Stratégie du Programme de Microfinancement du Fonds pour l'Environnement Mondial pour la 5ème Phase Opérationnelle (OP5), Bénin. 36p.
- Care Internationale, 2011 : Adaptation à Base Communautaire : une approche d'autonomisation pour un développement résilient au climat et la réduction de risque, 9p.
- Global Environment Facility, 2022, GEF-8 Programming Directions, 251p.
- HOUNGBEDJI Cossi Modeste, BIAOU Gauthier, MAMA Vincent Joseph (2020) : Le visage écologique du Bénin face aux changements climatiques : bilan et perspectives Journal of Animal & Plant Sciences (J.Anim.Plant Sci. ISSN 2071-7024) Vol.46 (1): 8113-8129 <https://doi.org/10.35759/JAnmPISci.v46-1.5>
- LOUGBEGNON, O. T. (2019). Diversité floristique et connaissances des usages rituels et médico-magiques des espèces végétales dans la ville de Cotonou, Bénin. Annales De l'Université De Parakou - Série Sciences Naturelles Et Agronomie, 9(1), 33–42. <https://doi.org/10.56109/aup-sna.v9i1.61>
- Ministère de cadre de Vie et des Transports en charge du développement durable (MCVT), 2024. Etude Diagnostique de l'Aire Marine Protégée de Donaten, Rapport provisoire, 159p.



- *Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), 2016 : Stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques (2016-2025), Bénin. 73p.*
- *Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC) : Plan national d'Adaptation aux changements climatiques, 2022. Bénin. 120p.*
- *Ministre du Cadre de Vie et des Transports en charge du développement durable (MCVT), 2024 : Document de politique nationale de l'environnement 2025-2034, 75p.*
- *Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), 2019 : Le Bénin, un pays vulnérable aux changements climatiques, 6p.*
- Site Larousse : consulté le 18 avril 2025 <https://www.larousse.fr/encyclopedie/vie-sauvage/lamantin/184861>
- site WordPress : consulté le 18 avril 2025 https://zo-rafina.wordpress.com/wp-content/uploads/2013/11/3291188275_066f021b2c.jpg